

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage , Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Ship Refits and Conversions / Radoubss et
modifications de navires and / et
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6C2, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet CCGS Samuel Risley refit 2014	
Solicitation No. - N° de l'invitation F2599-145028/A	Amendment No. - N° modif. 014
Client Reference No. - N° de référence du client F2599-145028	Date 2014-07-03
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$MD-018-24496	
File No. - N° de dossier 018md.F2599-145028	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-07-16	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Vandal, Paul	Buyer Id - Id de l'acheteur 018md
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-0645 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-0897
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

QUESTIONS ET RÉPONSES

Q.39

À la suite de la Q. 35b de la modification 009

Veillez confirmer si les travaux qu'il exécutera pour appuyer la SMTC comprendront le désassemblage, le nettoyage et le réassemblage de composants.

R.34b) Ce sont des membres d'équipage qui réaliseront les inspections et les essais exigés par la SMTC.

Question

Veillez préciser qui assurera le désassemblage, le nettoyage et le réassemblage de composants afin que SMTC puisse mener ses inspections?

A.39

Comme indiqué à la modification 9, R.35b (travaux de radoub devant être exécutés par des membres d'équipage), des membres d'équipage seront responsables de désassembler, de nettoyer et d'assembler des composants pendant les inspections de la SMTC.

Q.40

À la suite de la Q.23 de la modification 007

À la partie 3 des instructions de préparation de soumission, on indique que le soumissionnaire doit préparer trois exemplaires reliés séparément des sections I, II et III, alors qu'au paragraphe 4.1 de la partie 4, cette exigence ne vise que les sections I et II et que les certifications figurent à la section I.

Le gouvernement du Canada pourrait-il confirmer le nombre de sections à relier séparément, ainsi que leur contenu (conformément à l'annexe J1).

A.23) 3 separately bound Sections required.

Contents required (as per Annex J1) to follow.

Question

À quel moment les soumissionnaires recevront-ils l'annexe J1?

A.40

Voir la version à jour de l'annexe J1.

Q.41

À la suite de la Q. 37 de la modification 011

Question générale sur l'embauche de sous-traitants par le gouvernement du Canada : Ce dernier acceptera-t-il les modalités et les conditions des sous-traitants qu'il impose comme fournisseurs uniques, soit Wartsila et Detroit Diesel, et qui n'acceptent pas celles issues du contrat principal?

R.37 Selon Conditions générales 2030-06

Le document 2030-06 précise ceci : Pour tout autre contrat de sous-traitance qui n'est pas visé à l'alinéa 2.a), l'entrepreneur doit s'assurer, sauf avec le consentement écrit de l'autorité contractante, que le sous-traitant soit lié par des conditions qui sont compatibles avec celles du contrat et qui, de l'avis de l'autorité contractante, ne sont pas moins avantageuses pour le Canada que les conditions du contrat. Cela exclut les exigences du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi qui ne s'appliquent qu'à l'entrepreneur.

Question

Wartsila a indiqué qu'elle n'accepterait pas le transferts des modalités contractuelles du Canada. Par conséquent, les soumissionnaires doivent utiliser les documents suivants : Conditions générales - Pièces 2011, et Conditions générales, Travaux d'entretien 2011, lesquels ne sont pas négociables. Est-ce que le Canada (l'autorité contractante) considère les conditions générales de Wartsila sont compatibles avec celles du contrat et qui, de l'avis du ministre, ne sont pas moins avantageuses pour le Canada que les conditions du contrat. Similairement, la même question s'appliquerait aux modalités du contrat de sous-traitance de Detroit Diesel. Une réponse à cette question est essentielle pour s'assurer que tous les soumissionnaires respectent le document Conditions générales 2030-06.

A.41

Toute différence aux Conditions générales de l'appel d'offre entre le chantier et son sous-traitant doit être assumée par le chantier et inclus dans son prix.

Q.42

Article 15.0 - Installation de système radar - Soutien du RST

Source : Paragraphe 15.1.1

Selon ce paragraphe, l'entrepreneur doit fournir un RST pour la mise en service du système et la démonstration des fonctions des nouveaux radars au RT et au groupe TI.

Question

Puisque l'équipement précis que la GCC souhaite installer dans le cadre de cette tâche n'a pas encore été sélectionné, est-ce que l'exigence propre au RST pourrait être modifiée en une mesure 1379 ou un compte de la GCC?

R.42

L'article 15.0 est annulé.

Q.43

À la section 8, on indique que la tuyauterie d'eaux noires et grises doit être remplacée par du matériel en acier galvanisé de calibre 80.

Cette spécification est-elle ferme ou est-il possible pour l'entrepreneur (chantier naval) choisi de proposer de la tuyauterie d'une autre composition?

R.43

Veillez consulter le dessin révisé pour connaître le changement de calibre de tuyauterie - section 8.0 des spécifications.

Q.44

Sous-sections 7.2.7.1 et 7.2.13.1 de la section 7.0 (remplacement du revêtement du pont principal).

On établit à 76 mm l'épaisseur du plancher flottant et du revêtement de pont actuels. Ma question est pertinente pour l'ensemble des soumissionnaires intéressés par la réinstallation de l'A-60, de la sous-couche d'amortissement acoustique et du revêtement de plancher.

Peut-on consulter le guide (réparation de la cage d'escalier du pont) fourni par la GCC au sujet du Samuel Risley en 2012, lorsqu'un projet similaire a fait l'objet de soumissions, car on indique dans celui-ci l'épaisseur de chaque sous-couche et revêtement, ainsi que la bonne méthode d'application de l'A-60 et de la sous-couche d'amortissement acoustique?

Un changement devrait être apporté au dessin OSK1.

J'ai joint un exemplaire numérisé du guide susmentionné.

R.44

La conception, la mise en place et l'épaisseur finales du composite Dex-O-Tex ou d'un plancher équivalent doivent être établies par l'entrepreneur, en consultation avec le fabricant de plancher. L'entrepreneur doit présenter une preuve écrite du fabricant que le composite stratifié assure un amortissement acoustique considérable et qu'il est conforme aux exigences de coupe-feu A-60, ainsi qu'à tous les règlements maritimes et à toutes les garanties du fabricant applicables. Tous les dessins fournis par la GCC et TPSGC ne constituent qu'un guide sur les exigences relatives à un coupe-feu A-60 et à une sous-couche d'amortissement acoustique intégrés à un plancher. Tous les dessins, les fiches de données sur les matériaux et les approbations écrites du fabricant concernant l'installation des planchers doivent être présentés à l'autorité technique avant toute mise en place.

Q.45

9.0 p.65 - Inspection des citernes [...]

Question

9.2 Est-ce possible d'avoir la capacité des réservoirs suivants :

Citerne morte arrière

Espace mort bâbord et tribord FR 27 à 32

Cofferdam centre FR 27 à 28

Cofferdam bâbord et tribord FR 22 à 25

Réservoir d'eau-vanne bâbord et tribord FR 37 à 39

A.45

La liste ci-dessus présente des valeurs approximatives. Il faut noter que les espaces morts de bâbord et de tribord ne sont pas étanches à l'air et ne servent qu'à séparer les réservoirs d'eau douce de ceux de déchets et d'eau huileux. Ils ont déjà contenu environ 5 L de condensation.

Q.46

7.2.5.1 p. 42 . L'entrepreneur doit éliminer le carburant restant, soit environ 300L [...] et 5000 L à bâbord.

Question

Pourriez-vous indiquer exactement quelles quantités de carburant doivent être éliminées et dans quels réservoirs?

Réservoir de décantation = 300 L

Réservoir de carburant journalier = 300 L

5000 L à bâbord

A.46

Selon le contrat : « approximativement 300 litres dans le réservoir de décantation du carburant et dans le réservoir journalier de carburant à tribord et 5 000 litres dans ceux à bâbord », c'est-à-dire 300 litres dans le réservoir journalier bâbord et 5000 dans le réservoir de décantation de tribord, pour un total de 5300 litres.

Q.47

7.2.6 p.42 Other Tanks

Question

7.2.6.1 [...] réservoir situé entre les images 31 et 41 [...] Que signifie «images»?

A.47

Remplacer le mot « images » par le mot « **membrures** »

Q.48

7.2.6.1

Quelle est la capacité de ces réservoirs et quel est le type de contenu de ces réservoirs :

Espaces morts membrure 27 à 32 bâbord et tribord

Réservoirs d'eaux usées d'appoint membrures 37 à 39 bâbord et tribord

A.48

Les espaces morts de bâbord et tribord des membrures 27 à 32 ne devraient contenir aucun liquide ni solide. Les réservoirs auxiliaires d'eaux-vannes de bâbord et tribord des membrures 37 à 39 sont rarement utilisés; leur contenu doit s'élever à environ 1 à 2 m³ et être considéré comme des eaux noires (déchets).

Q.49a)

Article 5.4.24.1 de l'EDT

L'entrepreneur est-il tenu d'établir un contrat avec la National Marine and Fire Services (NFMS) uniquement, ou peut-il établir un contrat avec un autre sous-traitant qualifié?

R.49a)

L'entrepreneur peut aussi faire appel à un sous-traitant, qui est autorisé à travailler à bord des navires sur les systèmes d'extinction FM 200. L'entrepreneur enverra un certificat d'autorisation à la GCC avant l'exécution des travaux.

Q.49b)

S'il faut faire appel à la NMFS et que cette entreprise n'accepte pas d'appliquer les modalités du Canada (à l'instar de Wartsila), le Canada jugera-t-il les modalités de la NFMS comparables?

R.49b)

La R.37 demeure inchangée (voir la modification à la demande de soumissions n° 011)

Le chantier naval doit respecter les responsabilités énoncées par le Canada, conformément aux modalités de ce dernier.

Q.50

L'EDT en général. Lorsque le Canada enjoint l'entrepreneur de faire appel à un sous-traitant particulier et que ce sous-traitant surveille et dirige les travaux de l'entrepreneur, le Canada convient-il que dans un tel cas, l'entrepreneur ne peut pas être tenu responsable du rendement du sous-traitant en question?

R.50

R. La réponse 37 demeure inchangée (voir la modification à la demande de soumissions n° 011)

Le chantier naval doit respecter les responsabilités énoncées par le Canada, conformément aux modalités de ce dernier.

Q.51

Généralités : À quel moment les soumissionnaires recevront-ils des propositions de la part des sous-traitants auxquels ils doivent faire appel, à la demande du Canada? Les soumissionnaires doivent disposer de suffisamment de temps pour examiner les éléments des propositions en question et établir des prix pour le Canada.

R.51

Il incombe aux soumissionnaires de communiquer avec les sous-traitants pour obtenir leurs propositions et leurs prix.

Q.52

Est-ce que le sous-traitant peut inclure dans sa soumission un montant fixe pour ses frais de voyage et d'hébergements

le sous-traitant inclura dans son offre un montant fixe seulement pour ses dépenses et hébergements

Le coût pour les billets d'avion sera couvert par un 1379.

ANNEXE J**ÉLÉMENTS LIVRABLES ET CERTIFICATIONS****J1 Liste de vérification sur les éléments livrables obligatoires**

Nonobstant les exigences touchant les produits livrables précisés dans la demande de soumissions et ses spécifications spécifiques techniques connexes (annexe A), les produits livrables obligatoires, qui doivent être présentés avec les documents du soumissionnaire afin d'être jugés recevables, sont décrits ci-dessous.

Le soumissionnaire doit remettre l'annexe J1, Éléments livrables et certifications, remplie.

Les éléments ci-dessous sont obligatoires et la proposition du soumissionnaire sera évaluée en fonction des exigences décrites. Le soumissionnaire doit se conformer à chaque élément pour que sa soumission soit recevable.

Élément	Description	Rempli et joint	Section
1	Partie 1 de la page 1 de l'invitation remplie et signée		III
2	Clauses H1 à H6 de l'annexe I, Feuille de présentation de la soumission financière, remplies		II
3	Feuilles de prix remplies, conformément à la clause 3.1, section II, annexe I, appendice 1		II
4	Annexe J1, Éléments livrables et certifications, remplie		III
5	Changements aux lois applicables (s'il y a lieu) selon la clause 2.4		III
6	Dispositions relatives à l' - renseignements connexes, section 5.1.1		III
7	Programme des contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, section 5.1.2		III
8	Coût de transfert du navire conformément à la clause 6.2 and Annex H		II
9	Preuve de conformité aux règles de la Commission des accidents du travail couvrant la période des travaux conformément à la clause 6.3		I
10	Preuve d'une convention collective valide ou d'un autre instrument adéquat couvrant la période des travaux conformément à la clause 6.4		I
11	Calendrier préliminaire des travaux, clause 6.5		I
12	Procédures de ravitaillement et de débarquement, clause 6.6		I
13	Certificat d'enregistrement ISO 9001-2008, le cas échéant, clause 6.7		I
14	Preuve objective d'un système de santé et sécurité documenté, clause 6.8		I
15	Preuve objective de procédures sur la protection et l'extinction des incendies et sur la formation connexe, clause 6.9		I

Solicitation No. - N° de l'invitation

F2599-145028/A

Amd. No. - N° de la modif.

014

Buyer ID - Id de l'acheteur

018md

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F2599-145028

File No. - N° du dossier

018mdF2599-145028

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

16	Exigences en matière d'assurance, clause 6.11		II
17	Preuve de certification de soudeur, clause 6.12		I
18	Gestion de projet, clause 6.13		I
19	Liste de sous-traitants, clause 6.14		I
20	Exemple de plan de contrôle de la qualité, clause 6.15		I
21	Exemple de plans des essais et des inspections, clause 6.16		I
22	Détails du plan de réponse en cas d'urgence et de la formation officielle en environnement, clause 6.17		I

J2 Éléments livrables après l'attribution du contrat

Élément	Description	Référence	Échéance
1	Exigences en matière d'assurances, annexe C	Clause 7.11 et annexe D	10 jours ouvrables après l'attribution du contrat
2	Calendrier révisé des travaux	Clause 7.14	5 jours civils après l'attribution du contrat
3	Plan d'assurance de la qualité de l'entrepreneur	Clause 7.19	5 jours civils après l'attribution du contrat
4	Liste de l'équipement spécialisé prêté par le gouvernement que l'entrepreneur prévoit demander	Clause 7.26	3 jours civils après l'attribution du contrat

NGCC SAMUEL RISLEY REPARATION 2014
CCGS SAMUEL RISLEY REFIT 2014

F2599-145028/A

CONFÉRENCE DE SOUMISSIONNAIRES
BIDDERS' CONFERENCE

PROCÈS-VERBAL
MINUTES

La conférence de soumissionnaires s'est tenue dans la salle de conférence de l'édifice de la garde cotière a la base de Parry Sound Ontario.La conférence a débutée a 10:00 AM

The Bidders' Conference has been held in Coast Guard Base building boardroom at Parry Sound Ontario. The conference started at 10:00 AM

1) REMARQUE D'OUVERTURE/OPENING REMARK

A) MOT DE BIENVENUE/WELCOMING MESSAGE:

Le président de l'assemblée a souhaité la bienvenue à tous les participants et a remercié les soumissionnaires présents pour leur intérêt pour le présent projet.

The Chairman wished welcome to all attendees and thanked the bidders in attendance for their interest in this project.

B) INTRODUCTION:

Le président a expliqué que le but de la présente réunion était de passer en revue le document d'Appel d'offres portant le numéro F2599-145028/A et le devis technique afin d'éclaircir tout point qui pourrait être obscur pour les soumissionnaires présents.

The Chairperson explained that this meeting was aimed at reviewing the Invitation to Tender document bearing serial number F2599-145028/A in order to clarify any point brought up by any participant.

C) PRÉSENCES/PERSONS IN ATTENDANCE

Le président de l'assemblée s'est présenté et a indiqué qu'il agirait à titre d'autorité contractuelle pour le projet. Il a alors demandé aux participants de se présenter à tour de rôle.

The Chairperson introduced himself and stated he would be acting as the Contracting Authority during the project. He then asked the persons in attendance to introduce themselves.

Les personnes suivantes participaient la conférence:

Attendies:

Nom/Name	Occupation/Rank	Cie.ou min./Co. or Dept
Marten VandenBroek	Superintendant	Central
Machine and Marine		
Ken McCormick	Superintendant	
Central Machine and Marine		
Alan Lenarduzzi	Project Management	Babcock
David Shay	Director Estimating	Davies
Steve Foster.	Technician	Canal Marine
Bill Inwood	Owner	Canal Marine
Charles Mosher	Sale Service	Canal Marine
Joseph D'Achille	Project Manager	Heddle Marine Service Inc
Kevin Stewart	Project Manager	Allied Marine and Industrial
Mike Healey	Rep.	Allied
Marine and Industrial		
Dave Carr	Manager	Allied Marine
and Industrial		
John McIntyre	President	Allied Marine
and Industrial		
Jean-Claude Collin	Directeur	OCEAN
Doris Chevrier	Chargé de projet	OCEAN
Stephen Pechkoff	Rep.	Wajax
Tim Scott	President	Scott Marine
Interiors		
Adam Smith	Superintendant	Marine Clean
Matthew Heddle	Rep.	Victaulic
Ian Brouwer –	Account Manager	Wartsila Canada
Eero Hakala	Sales Support Manager	Wartsila
Canada		
Signe Gotfredsen	Captain	Samuel Risley

Solicitation No. - N° de l'invitation

F2599-145028/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F2599-145028

Amd. No. - N° de la modif.

014

File No. - N° du dossier

018mdF2599-145028

Buyer ID - Id de l'acheteur

018md

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Brent Hornik
Claude Renaud
Selim Ullah
Paul Vandal

Chief Eng
Project Manager
Technical Authority
Contracting Authority

Samuel Risley
CCG
CCG
PWGSC

Solicitation No. - N° de l'invitation

F2599-145028/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F2599-145028

Amd. No. - N° de la modif.

014

File No. - N° du dossier

018mdF2599-145028

Buyer ID - Id de l'acheteur

018md

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2) DOCUMENTATION AUX SOUMISSIONNAIRES **DOCUMENTATION TO BIDDERS**

Pas de commentaire

No Comment

3) REVUE DE L'APPEL D'OFFRE / REVIEW OF THE INVITATION TO TENDER

3.1 TERMES ET CONDITIONS

3.1 TERMS AND CONDITION

Partie 1 –RENSEIGNEMENTS GENERAUX

PART 1 – GENERAL INFORMATION

Pas de commentaire

No Comment

PARTIE 2 INSTRUCTION A L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

PART 2 – BIDDER INSTRUCTION

Pas de commentaire

No Comment

PARTIE 3 – INSTRUCTION POUR LA PREPARATION DES SOUMISSIONS

PART 3 – BID PREPARATION INSTRUCTION

Pas de commentaire

No Comment

PARTIE 4 –PROCEDURES D'EVALUATION RT METHODE DE SELECTION

PART 4 – EVALUATION PROCEDURES AND BASIC OF SELECTION

Pas de commentaire

No Comment

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

PART 5 – CERTIFICATIONS

Pas de commentaire

No Comment

PARTIE 6 – EXIGENCE FINANCIERE OU AUTRES EXIGENCES

PART 6 – SECURITY, FINANCIAL AND OTHER REQUIREMENTS

6.12 Certification relative au soudage

Annuler le paragraphe (b)

6.12 Welding Certification

Paragraph (b) cancelled

6.14 Liste des sous-traitants proposés

Inscrire l'item en référence à chaque sous-traitant

6.14 List of proposed Subcontractors

Enter reference item to each subcontractor

**PARTIE 7 CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT
PART 7 RESULTING CONTRACT CLAUSES****7.3 Durée du contrat****7.3.2 Instructions supplémentaires sur la durée des travaux**

Q. Est-ce que la période des travaux de radoub (navire sans équipage) du 13 août 2014 au 10 septembre 2014 peut-être prolongée

R. Non

Q. De l'entrepreneur– Pendant le radoub sans équipage du navire, entre le 13 août et le 10 septembre 2014, la sécurité doit être assurée par l'entrepreneur. En quoi les qualifications du personnel de sécurité doivent-elles consister?

R. L'entrepreneur doit assurer l'entretien et la surveillance du navire sans équipage conformément à l'annexe I de la demande de soumissions de TPSGC. Au retour de l'équipage, le navire doit être rendu au gouvernement du Canada dans le même état que celui dans lequel l'entrepreneur en a assumé la responsabilité.

Q. By Contractor – During the ships unmanned refit time from Aug. 13 to Sept. 10, 2014 security provided by Contractor. If security is needed what is the requirement of qualification for the security personals.

A. The Contractor to assume vessel care & custody for the unmanned portion as per PWGSC ITT Annex I. At the end of unmanned period the vessel to be handed over to Canada in the same condition as it was taken over by Contractor.

Solicitation No. - N° de l'invitation

F2599-145028/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F2599-145028

Amd. No. - N° de la modif.

014

File No. - N° du dossier

018mdF2599-145028

Buyer ID - Id de l'acheteur

018md

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

7.3 Term of Contract

7.3.2 Additional Instructions to Work Period

Q. Is that the period of refit (unmanned vessel) from 13 August 2014 to 10 September 2014 may be extended

A. No

7.26 Prêts d'équipement – Marine

Item cancelled

7.26 Loan of Equipment – Marine

Item cancelled

7.27 Certification relative au soudage

Annuler le paragraphe (b)

7.27 Welding Certification

Paragraph (b) cancelled

3.2 DEVIS DE REPARATION DE NGCC

3.2 CCGS REFIT SPECIFICATION

ANNEXE A DEVIS TECHNIQUE

ANNEX A TECHNICAL SPECIFICATION

Radoub du NGCC Samuel Risley en 2014

Spécification 779.14 (rév. 03)

Date : 25 avril 2014

Préparé par la Section d'ingénierie navale

520, rue Exmouth

Sarnia (Ontario) N7T 8B1

Questions – conférence des soumissionnaires du 19 juin 2014

1.0 REMARQUES GÉNÉRALES

Ref. 1.1.22.2;

Le gouvernement du Canada peut-il confirmer qu'aucun ouvrage ne devra être effectué dans des zones comportant des revêtements contenant de la peinture à base de plomb?

Réponse : L'entrepreneur doit exécuter une analyse ciblant le plomb, conformément à la section 1.1.22.2, dans les zones visées par la spécification pertinente. Toute dépense touchant l'élimination du plomb doit être traitée conformément à la section 1.1.22.4.

Ref. 1.1.23.2

a. Le gouvernement du Canada peut-il confirmer qu'aucun ouvrage ne devra être effectué dans des zones comportant des matières contenant de l'amiante ou toute autre matière dangereuse, comme des BPC?

Réponse : L'entrepreneur doit exécuter une analyse ciblant l'amiante et les BPC, conformément à la section 1.1.22.2, dans les zones visées par la spécification pertinente. Toute dépense touchant l'élimination d'une matière dangereuse doit être traitée conformément aux directives des sections 1.1.22.4 et 1.1.23.2.

b. S'il est impossible de confirmer qu'aucun ouvrage ne devra être effectué dans des zones comportant des matières dangereuses, dans quelle mesure l'entrepreneur doit-il être prêt à effectuer une analyse appropriée?

Réponse : L'entrepreneur doit exécuter une analyse ciblant les matières dangereuses dans les zones visées par la spécification pertinente, afin de prouver l'état des zones de travail et de prendre les mesures d'élimination qui s'imposent. Il doit prélever des échantillons d'analyse conformément à la réglementation fédérale et provinciale pertinente.

c. Comment les soumissionnaires doivent-ils tenir compte de l'analyse et de l'identification de matières dangereuses?

Réponse : L'entrepreneur doit tenir compte des échantillonnages d'analyse dans la soumission et en indiquer le coût séparément.

2.0 SERVICES

Aucune Question

3.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE NAVIRE

Quel sera le tirant d'eau à l'arrivée?

Réponse : Lorsque le navire arrivera, son tirant d'eau sera minimal, soit de 5,2 m à l'avant et de 5,3 m à l'arrière.

4.0 NETTOYAGE DE LA CALE

Aucune Question

5.0 DÉPOSE ET INSTALLATION DU BLOC-MOTEUR PRINCIPAL No 1

a. Le gouvernement du Canada peut-il confirmer que Wartsila sera responsable de la préparation, de l'exécution et de l'achèvement des essais de rendement, ainsi que de la production des rapports connexes?

Réponse : Le chantier en sera responsable.

b. Le gouvernement du Canada peut-il confirmer que Wartsila sera responsable de l'assemblage complet du moteur, de son exploitation initiale et de sa mise en service?

Réponse : Le chantier en sera responsable.

Si la réponse est négative :

c. le gouvernement du Canada peut-il fournir un ensemble complet de critères de rendement et de directives portant sur la préparation, l'exécution et l'achèvement des essais de rendement, ainsi que sur la production des rapports connexes?

Réponse : Il incombe au chantier et au sous-traitant de fournir un ensemble complet de critères de rendement et de directives portant sur la préparation, l'exécution et l'achèvement des essais de rendement, ainsi que sur la production des rapports connexes.

Ref. 5.4.1-

Toutes les pièces amovibles du moteur principal 1 devront être retirées par la GCC au début du radoub.

Ref. 5.3.3.2 -

Toutes les pièces requises pendant la remise en état et l'installation du nouveau bloc-moteur, autres que les pièces fournies dans la liste des biens

fournis par le gouvernement (BFG) de la présente spécification, devront être neuves et fournies par l'entrepreneur.

Ref. 5.4.11.2 -

R. Wartsila fabrique désormais une bride standard qui comporte des trous filetés et se prête au modèle de volant de vilebrequin pouvant être fixé à ce moteur. La bride doit être ajustée à la forme de boulon actuelle figurant sur le volant qui sera réutilisé.

B. La section 5.4.11.1 porte sur la procédure et la fourniture de pièces associées à ce dispositif. La demande de soumissions comporte la procédure.

Ref. 5.4.24.1 -

L'entrepreneur peut aussi embaucher un sous-traitant qui présente l'autorisation et l'approbation nécessaires pour effectuer des travaux visant des systèmes d'extinction FM 200 à bord de navires. Un certificat d'autorisation devra être fourni à la GCC par l'entrepreneur avant les travaux.

Ref. 5.4.13.1 -

L'entrepreneur doit noter que le fabricant d'origine, soit Wartsila, devra expédier le nouveau bloc du moteur principal 1 jusqu'au chantier d'ici le 30 septembre 2014. Un outil de levage devra alors être fourni avec celui-ci.

L'entrepreneur doit noter que le moteur principal 1 endommagé peut être retiré de la salle des machines, conformément à la directive de la section 5.4.13.1.

Ref. 5.4.4.1 -

L'épaisseur de la tôle de pont dans laquelle le trou d'accès doit être découpé figure dans le dessin 161-201-100 (profile et ponts) de la demande de soumissions.

6.0 REMPLACEMENT DU RÉFRIGÉRATEUR PRÊT À L'EMPLOI DE LA CUISINE

La barge de travail ne sera pas à bord du NGCC *Samuel Risley* à son arrivée dans les installations de l'entrepreneur.

7.0 REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT DU PONT PRINCIPAL

Voir Q&R 44

8.0 REMPLACEMENT DES DRAINS POUR LES EAUX GRISES DU PONT SUPÉRIEUR ET DE LA TUYAUTERIE D'EAUX NOIRES-

Ref. 8.4.2.3.2 -

Voir Q&R 43

Ref. 8.4.4.11.1 -

Les nouveaux regards ne nécessitent aucun certificat d'approbation.

9.0 INSPECTIONS DES CITERNES DE BALLAST, DES RÉSERVOIRS D'EAUXVANNES ET DES ESPACES MORTS (POINT À INSPECTER)

Ref. 9.3.1.6 -

Combien de joints d'étanchéité les regards exigent-ils? Voir la réponse ci-après, dans le tableau.

Description	Emplacement	Couvercles de regard (pouces)
Citerne de ballast 1	Membrures 44 à 46	25,5 sur 24 (1)
Citerne de ballast 2 de bâbord	Membrures 32 à 37	24,25 sur 25,75 (1)
Citerne de ballast 2 de tribord	Membrures 32 à 37	24,25 sur 25,5 (1)
Citerne de ballast 3 de bâbord	Membrures 27 à 32	24 sur 30 (1)
Citerne de ballast 3 de tribord	Membrures 27 à 32	24 sur 30 (1)
Citerne de ballast 4 de bâbord	Membrures 17 à 22	25,5 sur 24 (2)
Citerne de ballast 4 de	Membrures 17 à 22	25,5 sur 24 (2)
Citerne de ballast 5 de bâbord	Membrures 10 à 17	25,5 sur 24 (1)
Citerne de ballast 5 de tribord	Membrures 10 à 17	25,5 sur 24 (1)
Citerne de ballast 6 de bâbord	Membrures 5 à 10	25,5 sur 24 (1)
Citerne de ballast 6 de tribord	Membrures 5 à 10	25,5 sur 24 (1)
Citerne morte arrière		23 sur 17 (2) ovale
Espace mort non étanche de bâbord	Membrures 27 à 32	25,5 sur 24 (2)
Espace mort non étanche de tribord	Membrures 27 à 32	25,5 sur 24 (2)
Cofferdam central	Membrures 27 à 28	24 sur 30 (1)
Cofferdam de bâbord	Membrures 22 à 25	25,5 sur 24 (1)
Cofferdam de tribord	Membrures 22 à 25	25,25 sur 24 (1)
Réservoir d'eaux-vannes de bâbord	Membrures 37 à 39	25,5 sur 24 (1)
Réservoir d'eaux-vannes de tribord	Membrures 37 à 39	25,5 sur 24 (1)

Ref. 9.3.1.8 -

L'essai devra être exécuté avec de l'air, conformément à la directive de la section

Ref.. 9.4.1.3 -

Le navire sera le plus léger possible à son arrivée au chantier de l'entrepreneur.

Toute élimination d'eaux de ballast doit être visée par un formulaire 1379 et conforme à la réglementation fédérale et provinciale pertinente en vigueur. Un manifeste d'élimination devra être acheminé à la GCC au terme du contrat.

10.0 INSTALLATION DES ESSUIE-GLACES DE LA PASSERELLE

Aucune question.

11.0 GÉNÉRATRICE DE SECOURS (MOTEUR DIESEL) (POINT À INSPECTER)**Ref. 11.4.5 -**

Toute charge à l'essai sera fournie par - au moyen de la charge du navire.

12.0 TEST AU MÉGOHMMÈTRE (POINT À INSPECTER)

Aucune question.

13.0 VIDAGE ET NETTOYAGE DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (EN OPTION)

Aucune question.

14.0 PRINCIPAL MOTEUR N 2 ET 1 SERVICE DE FSR

Ref. 14.3.6 -

Question de l'entrepreneur

Quels pièces et articles doivent être expédiés au fabricant d'origine à des fins de remise en état?

R. Tous les articles peuvent être remis en état à bord du navire par un représentant détaché; aucun article devant être expédié à l'atelier du fabricant d'origine ne sera nécessaire. La GCC possède des ensembles de nouvelles pièces et de nouveaux articles pouvant être fournis au représentant détaché.

15.0 Installation des Radars

Item Cancellé

4) AJOURNEMENT./ADJOURNMENT.

N'ayant plus d'autres sujets discuter la conférence a été ajournée à 12H15.

There being no other subject to discussed, the meeting was adjourned at 12:15 PM.

Paul Vandal
Autorité contractante/Contracting Authority
Travaux publics et services
gouvernementaux Canada
Public Works and Government Services Canada.

Planches et Océans
Canada
Garde côtière
Canadienne

Vendor information / Sous-traitant

- NOTES:**
- 1) HVAC DECK DRAINS RUNS BETWEEN MAIN DECK AND FLOATING FLOOR DECK TO AVOID PENETRATING FUEL TANK.
 - 2) ALL THRU-DECK VENTS SHALL BE REPLACE UP TO 12" ABOVE MAIN DECK ACCEPT WHERE NOTED.
 - 3) ALL REPLACEMENT DRAIN PIPES SHALL BE GALVANIZED VICTALIC PIPE WITH ENDS WELDED TO ACCEPT VICTALIC COUPLINGS. BULKHEAD AND DECK PENETRATIONS TO BE GALVANIZED SCH. 80 PIPE AS SHOWN ON DWG #OSK3-PIPE PENETRATION DETAIL.
 - 4) ALL REPLACEMENT DRAIN PIPES SHALL UTILISE GALVANIZED VICTALIC COUPLINGS FOR ALL JOINTS, ELBOWS ETC.
 - 5) THRU-DECK GW MAIN IN THIS LOCATION SHALL BE REPLACED UP TO COUPLING AS NOTED ON BW AND GW DRAIN DIAGRAM.
 - 6) ALL PIPING SHALL BE INSTALLED WITH A MINIMUM 5 DEGREE SLOPE TO PROVIDE PROPER DRAINAGE. ALL DRAINS SHALL BE PROVIDED WITH TRAPS.

rev	description	by	date
2	UPDATE PIPE DIMENSIONS	CJ	2014-06
1	UPDATE PIPE DIMENSIONS	CJ	2014-06
0	INITIAL	CJ	2014-02

Asset - Actif

CCGS - SAMUEL RISLEY

Drawing - Design

drawn - dessiné
CJ 2014-02-26

designed - conçu
CJ 2014-02-26

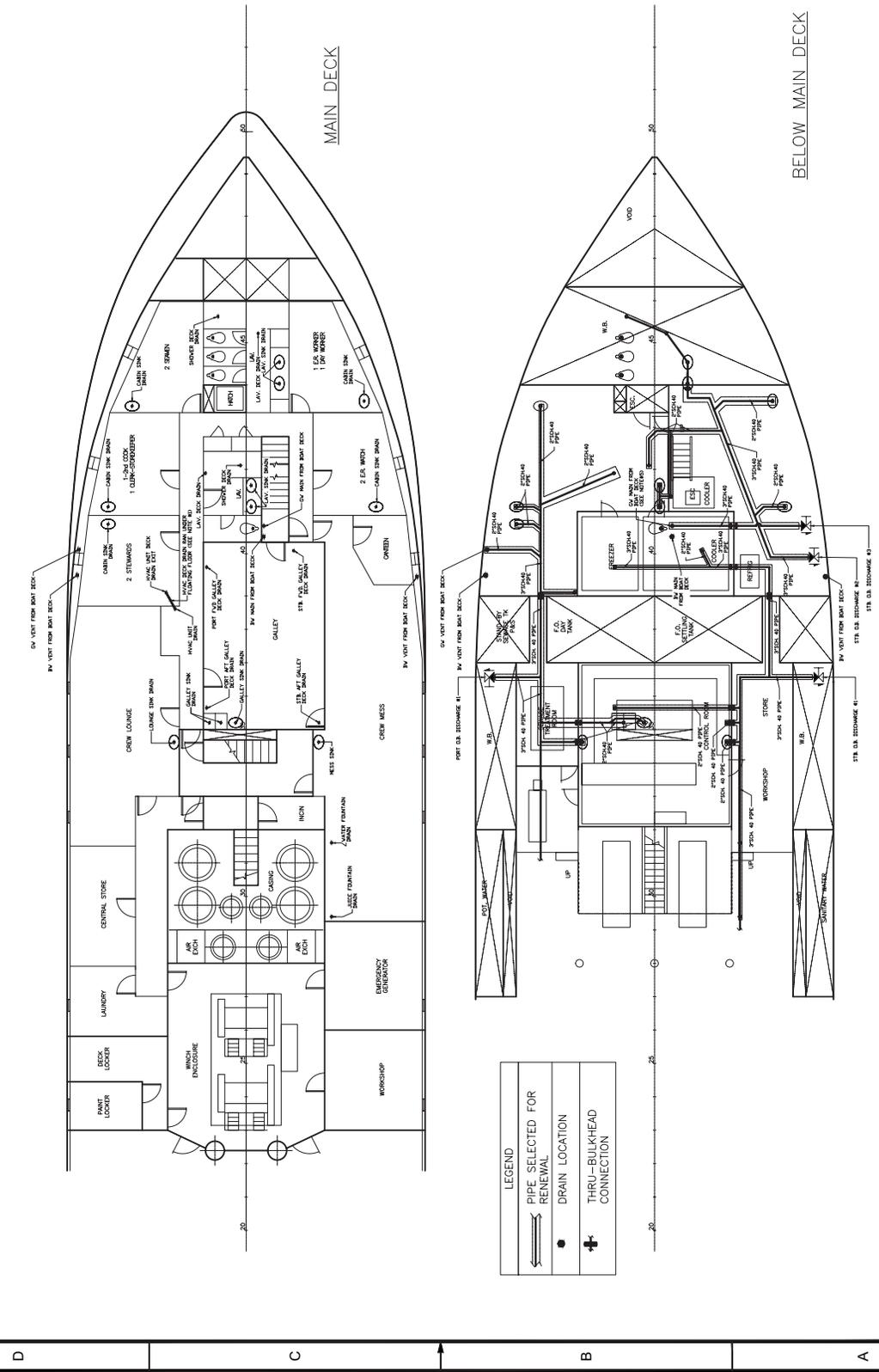
checked - vérifié
dap

approved - approuvé
dap

CGG ref. no. - no. réf. GCC
scale - échelle
N.T.S.

drawing no. - no. dessin
sheet/feuille/review
CMS30-236-PL 01/02 2

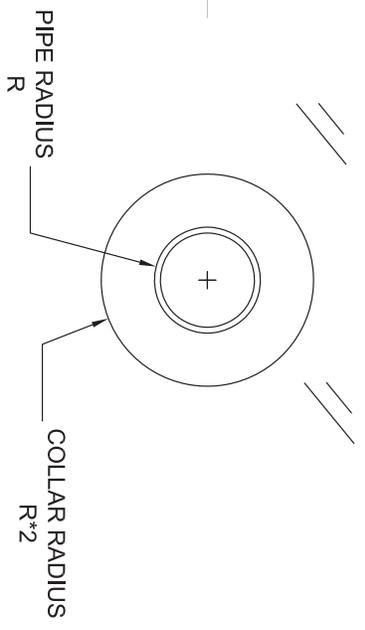
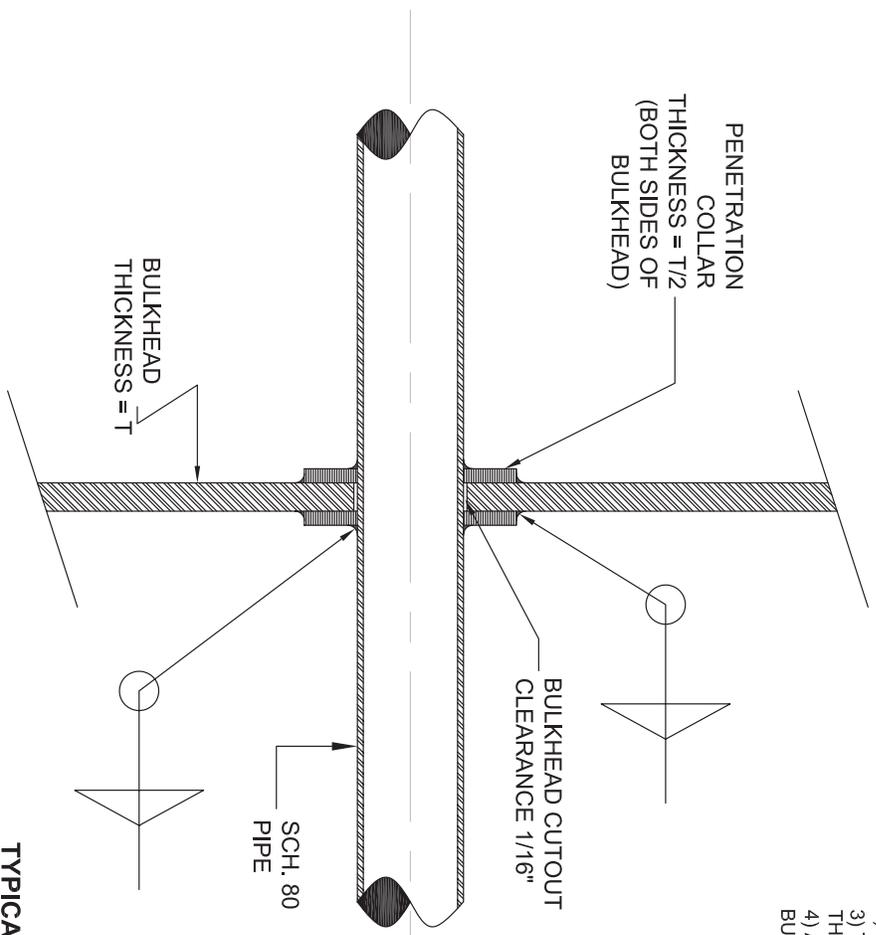
DRAWING TO BE USED FOR GUIDANCE ONLY
ALL MEASUREMENTS SHALL BE VERIFIED BY CONTRACTOR



DRAWING TO BE USED FOR GUIDANCE ONLY
ALL MEASUREMENTS SHALL BE VERIFIED BY CONTRACTOR



- NOTES:
- 1) BULKHEAD HOLE SHALL HAVE $\frac{1}{16}$ " CLEARANCE AROUND PIPE.
 - 2) ALL WELDS TO BE ADEQUATELY SIZED FOR MATERIAL.
 - 3) THICKNESS OF PENETRATION COLLAR TO BE $\frac{1}{2}$ THE THICKNESS OF THE BULKHEAD.
 - 4) ALL WELDS TO BE CONTINUOUS ON BOTH SIDES OF BULKHEAD.



TYPICAL PIPE BULKHEAD PENETRATION DETAIL

<p>Fisheries and Oceans Canada Garde côtière</p>	<p>designated - conception</p>	<p>date</p>	<p>checked - vérifié</p>	<p>date</p>	<p>approved - approuvé</p>	<p>date</p>	<p>1</p>	<p>DEFINITION/SCHEDULE</p>	<p>CJ</p>	<p>201446</p>	<p>Revised - Actif</p>	<p>CCGS-SAMUEL RISLEY</p>	<p>drawing - dessin</p>	<p>PIPE PENETRATION DETAIL</p>	<p>sheet/total</p>	<p>rev</p>
<p>CCGS ref. no. - no. RUC, GCC</p>	<p>scale - échelle</p>	<p>1:2</p>	<p>3</p>	<p>0</p>	<p>millimeters</p>	<p>1</p>	<p>2</p>	<p>5</p>	<p>6</p>	<p>millimeters</p>	<p>2</p>	<p>4</p>	<p>0</p>	<p>centimeters</p>	<p>1</p>	<p>1</p>